

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 92

présenté par

Mme Le Dain et M. Le Déaut

-----

**ARTICLE PREMIER**

Rédiger ainsi la deuxième phrase de l'alinéa 20 :

« La présentation des résultats de cette simulation doit être conforme aux lignes directrices publiées par ladite agence. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.

Une simulation est notamment basée sur des calculs. Il convient donc de parler de résultats obtenus, et pas seulement de la méthode employée.